

PRIMATES

Afin de situer les genres africains de Singes et de Lémuriens dans le système des Primates, tel que ce système m'apparaît actuellement, je propose la classification ci-après, qui ne vise qu'à exprimer la *différenciation morphologique* des Primates et aucunement les relations génétiques entre les divers genres de ceux-ci (1).

Cette classification diffère quelque peu des classifications employées par E. TROUES-SART (1904), par W. K. GREGORY (1916), par L. HECK (1925), par MAX WEBER (1928), par O. ABEL (1931), par P. RODE (1937) et par G. M. ALLEN (1939). En effet, elle est fondée sur l'admission d'une hypothèse qui ne se trouve pas à la base des classifications citées et qui est celle d'un *bipédisme initial* des Mammifères. Cette hypothèse fut exprimée par le Prof^r MAX WESTENHÖFER depuis 1926 et se trouve à la base de sa théorie de l'évolution autonome de l'Homme (1935 et 1941). J'ai accepté le bipédisme initial des Mammifères comme une hypothèse de travail et je l'ai corroboré dans quelques-unes de mes publications (1937-1941) (2). D'autre part, j'ai, depuis 1938, accepté l'opposition des grands Singes « brachiateurs » aux autres Primates qui sont tous des « cruriateurs », opposition et termes que j'ai rencontrés pour la première fois dans l'ouvrage de Sir A. KEITH (1934). Ainsi la classification que je propose ici n'est qu'un développement de celle que j'avais déjà employée dans mon travail de 1938.

CLASSIFICATION DES PRIMATES.

1. — BIMANES ou principalement bipèdes :

- plantigrades* à gros orteil non-opposable, *terricoles*;
- extrémités postérieures* (inférieures) plus longues que les antérieures (supérieures);
- isoclynie* des apophyses dorsales des vertébrés;
- front* plus ou moins *vertical*;
- arcades dentaires* à peu près *semi-circulaires*;
- régime* végétarien ou omnivore;
- bouche* bordée par la *muqueuse* des lèvres;
- blanc de l'œil* (sclérotique) visible entre les paupières ouvertes;
- pilosité partielle* du corps, etc.

LES HOMMES. — *Homines*.

(1) La morphologie seule est impuissante à résoudre le problème de la parenté réelle entre divers genres de Primates ou de tout autre groupe d'animaux. Des expériences sérologiques n'apportent pas grand chose à la solution de ce problème (voir S. ZUCKERMAN et A. E. SUDERMANN, 1935). Seules des expériences de génétique, entreprises sur une grande échelle, dans des conditions les plus proches de l'ambiance dans laquelle vivent les genres à étudier, et conduites systématiquement pendant un grand nombre d'années, pourraient apporter de la lumière dans cette question.

(2) Cette hypothèse est fortement appuyée par les ouvrages du Prof^r K. DE SMOO (1937 et 1941) sur la parturition chez les Mammifères.

II. — **QUADRUMANES** ou secondairement quadrupèdes :

- piéd préhensile*, au gros orteil opposable;
arboricoles ou secondairement terricoles ou rupicoles;
front fuyant jusqu'à être situé dans un même plan horizontal avec les os pariétaux;
arcades dentaires semi-ellipsoïdales ou formant deux côtés d'un triangle;
bouche bordée par la *peau* de la face;
iris seul visible entre les paupières ouvertes;
pelage recouvrant presque l'entièreté du corps, etc.

A. — **DIURNES** (1); narines bordées par la même peau que celle qui recouvre la face; ongles plus ou moins plats; régime essentiellement végétarien (frugivore, etc.).

LES SINGES. — *Simiae*.

1. *Platyrrhiniens* : habitant le Nouveau Monde;

- 36 dents;
 cloison internariale large, etc.

2. *Catarrhiniens* : habitant l'Ancien Monde (Asie, Afrique, Europe);

- 32 dents;
 cloison nasale mince, etc.

a) *Brachiateurs* ou « *Anthropomorphes* » :

- extrémités antérieures* (resp. *supérieures*) plus longues que les postérieures;
thorax comprimé *dorso-ventralement*;
pas de queue (ou un rudiment à peine perceptible de celle-ci), etc.

Asiatiques.

Familles : *Orangidae* fam. nov. (2).
Hylobatidae.

Africains.

Famille : *Gorillidae* n. nov. (2).
 Genres : *Gorilla*,
Pan,
 (†) *Dryopithecus*,
 (†) *Australopithecus*, etc.

(1) A l'exception du genre américain *Aotus* (seu *Nyctipithecus*) présentant une spécialisation *lémuroïde*.

(2) Le nom générique *Simia* pour l'Orang-outan a été rejeté par la Commission Internationale pour la Nomenclature zoologique en 1929. LINNÉ avait désigné par ce nom les Singes en général; actuellement le pluriel de ce mot désigne un sous-ordre des Primates. « *Pongo* », nom vernaculaire du Gorille, n'est pas un terme non plus à appliquer à l'Orang-outan. Je propose pour ce dernier la forme latinisée de la première partie de son nom vernaculaire, c'est-à-dire : *Orangus*. L'Orang-outan me paraît suffisamment éloigné des Brachiateurs africains et présentant assez d'affinités avec les Gibbons et les Sennopithèques pour que l'on ne le confonde pas en une même famille avec les Brachiateurs africains.

(3) Concernant ce nouveau nom de famille, voir plus loin (*Gorilla*).

b) *Cruriateurs* :

extrémités postérieures plus longues que les antérieures;
thorax comprimé *transversalement*;
anticygnie des apophyses dorsales des vertèbres lombaires;
queue généralement présente et le plus souvent longue.

Famille *CERCOPITHECIDAE*.1. *Paraxonoïdes* :

le III^e et le IV^e doigts (et orteils) sont ou tendent à être de longueur égale (comme chez les Artiodactyles);
estomac subdivisé en chambres spécialisées, etc. (1).

*Asiatiques.*Sous-famille *Semnopithecinae*.*Africains.*Sous-famille *Colobinae* (2).
(pouce réduit, cloison internariale large, etc.).2. *Mesaxonoïdes* :Sous-famille *Cercopithecinae*.

troisième doigt (et orteil) le plus long;
estomac simple, ne présentant pas de compartiments spécialisés, etc.

*Asiatiques.**Africains.*

a) A longue queue.

Genre : *Cynomolgus*.Genres : *Cercopithecus* (3),
Cercocebus (4).

b) A queue généralement courte.

Genres : *Macacus* (5),
Vetulus,
Cynopithecus.Genres : *Innus*,
Papio (6),
Theropithecus.

(1) Ces caractères de spécialisation suffisent pour exclure les *Semnopithecinae* de la lignée des ancêtres des Anthropomorphes.

(2) J. A. ALLEN, 1925.

(3) Ce n'est que provisoirement que le Talapoin, le Patas, le Grivet, etc., sont ici réunis en un seul genre.

(4) Les Mangabeys ont été bien distingués des Cercopithèques; P. RODE (1936) a même trouvé le moyen d'exprimer avec précision leurs particularités craniologiques.

(5) En attribuant la valeur de *sous-genres* à : *Rhesus*, *Nemestrinus*, etc.

(6) Sous le nom de *Papio* sont ici réunis les « genres » : *Papio* proprement dit, *Chotropthecus*, *Hamadryas* et *Mandrillus*. P. RODE (1938) propose de séparer les Papions (Babouins, Cynocéphales, etc.) comme une famille distincte des autres Cercopithécidés.

B. — NOCTURNES (1); nez (rhinarium) nu, ressemblant à celui des Carnivores; deuxième orteil (si pas réduit) portant une griffe; régime essentiellement entomophage, etc.

LES LÉMURIENS. — *Lemures*.

Familles: *Lemnridae*. — Lémurs de Madagascar.

Lorisidae.

Sous-famille: *Loristinae*: oreilles non contractiles, queue réduite, etc.

Asiatiques.

Genres: *Loris*,
Nycticebus.

Africains.

Genres: *Arctocebus*,
Perodicticus.

Sous-famille: *Galaginae*: oreilles contractiles, longue queue, etc.

Genres: *Galago*,
Euoticus.

Famille: *Tarsiidae*.

Genre: *Tarsius*,
sauteur-digitigrade,
secondairement bipède.

SINGES — *Simiae*

A. — BRACHIATEURS OU ANTHROPOMORPHES

Famille **GORILLIDAE**, nom. nov.

Les deux genres récents d'Anthropomorphes africains sont liés entre eux plus étroitement que chacun d'eux avec les Anthropomorphes asiatiques: d'autre part, l'Orang-outan a des caractères qui le rapprochent des Gibbons et des Semnopithèques, mais qui font défaut chez les Anthropomorphes africains. Il paraît pratique dans ces conditions de distinguer le groupe des Brachiateurs africains de celui des asiatiques. Le groupe africain comprenant deux genres qu'autrefois on envisageait comme deux espèces d'un seul genre (*Traglodytes*), c'est le Chimpanzé qui fut connu le premier par la science européenne. Cependant, parmi les noms génériques qu'on applique actuellement à ces genres africains, c'est celui du Gorille (*Gorilla*) qui

(1) A l'exception des *Indrisinae*, parmi lesquels l'Indri surtout se montre comme un animal diurne.

apparaît le premier dans la littérature européenne ⁽¹⁾ et est employé jusqu'à nos jours. Par contre, le nom que E. GEOFFROY (en 1812) avait appliqué au Chimpanzé — *Troglodytes* — fut successivement remplacé par le nom *Pan* que lui donna OKEN (en 1816), puis par celui d'*Anthropopithecus* donné par DE BLAINVILLE (en 1839) et puis de nouveau par *Pan* (par D. G. ELLIOT, en 1913).

Il paraît donc tout indiqué de réunir les deux genres africains récents en une famille, à laquelle doivent être rapportés également les genres fossiles *Dryopithecus* et *Australopithecus*, et de désigner cette famille par le nom technique des *Gorillidae*.

Genre **GORILLA** IS. GEOFFROY SAINT-HILAIRE, 1852.

(C. R. Acad. des Sciences, Paris, XXXIV, p. 84.)

Espèce-type : *Troglodytes gorilla* SAVAGE et WYMAN, 1847.

Noms d'espèces et de sous-espèces appliquées à des spécimens provenant ⁽²⁾ :

a) de l'Ouest de l'Afrique :

<i>gorilla</i> (SAVAGE et WYMAN, 1847)	} Gabon.
<i>savagei</i> (OWEN, 1848)	
<i>gina</i> IS. GEOFFROY SAINT-HILAIRE, 1852	
<i>adrotus</i> (MEYER, 1856)	
<i>castaneiceps</i> SLACK, 1862	
<i>mayema</i> ALIX et BOUVIER, 1878 (nec ELLIOT, 1913),	} Cabinda, Congo Portugais.
<i>diehli</i> MATSCHIE, 1904	
<i>gorilla matschiei</i> ROTHSCHILD, 1904	} Cameroun.
<i>jacobi</i> MATSCHIE, 1906	
<i>hansmeyeri</i> MATSCHIE, 1914	
<i>zenkeri</i> MATSCHIE, 1914	
<i>halli</i> ROTHSCHILD, 1927	

⁽¹⁾ En 1590, BATTEL l'appelait *Pongo* pour le distinguer du Chimpanzé. Le nom générique *Gorilla* proposé par IS. GEOFFROY SAINT-HILAIRE en 1852, est en réalité beaucoup plus ancien. Il fut appliqué à des êtres qu'avait rencontrés sur la côte de la Sénégambie ou de Sierra Leone l'amiral carthaginois HANNON (VI^e ou V^e siècle av. J.-C.). Le Prof^r A. RIESE (1881, Der Zoologische Garten, pp. 52-53) avait supposé, en se basant sur le récit de PLINIUS, que HANNON aurait écrit « Gorgadas » (autrement dit, les « Gorgones ») et qu'une transcription erronée aurait modifié le mot ΓΟΡΓΑΔΑΣ en ΓΟΡΙΑΔΑΣ. Mais la ressemblance d'un des noms vernaculaires actuellement employés par les Africains pour désigner le plus grand des Singes : « Ngila » (lire : « N'Guila ») avec le mot « Gorilla » me fait croire que c'est le second mot grec cité qui correspond à la désignation employée par HANNON. Toutefois, il n'est pas certain que l'amiral carthaginois avait réellement vu des Gorilles (voir à ce sujet l'article du R. P. PAGÈS, « Un royaume hamite au centre de l'Afrique », dans le *Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge*, 1932, pp. 9-10.

⁽²⁾ Pour les lieux de provenance de spécimens ayant servi pour établir ces noms, voir la monographie de H. J. COOLIDGE, Jr., 1929, pp. 352-353.

b) de l'Est du Congo Belge et des pays voisins :

beringei MATSCHIE, 1903. — Volcan Sabinyo, chaîne Virunga (Birunga), Kivu.

gorilla schwarzi AUERBACH, 1912. — Nord du Congo Belge.

graueri MATSCHIE, 1914. — Baraka, au Nord-Ouest du lac Tanganika.

beringei mikenensis LÖNNBERG, 1917. — Volcan Mikeno, Virunga, Kivu.

gorilla rex-pygmaeorum SCHWARZ, 1927. — Lubero, Nord du Kivu.

gorilla uellensis SCHOUTEDEN, 1927. — Bondo, Uele inférieur.

Plus loin il sera dit quelques mots encore de l'espèce qu'ELLIOT avait appelée « *Pseudogorilla mayema* » (1).

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE ET NOMBRE DE RACES DU GENRE *GORILLA*

On semble être actuellement d'accord sur ce que le genre *Gorilla* ne comprend qu'une seule espèce représentée par deux sous-espèces :

Gorilla gorilla gorilla. — Dans l'Ouest de l'Afrique (Gabon, Cameroun, etc.).

Gorilla gorilla beringei. — Dans l'Est du Congo Belge et les pays voisins (voir les travaux de LÖNNBERG (1917), H. J. COOLIDGE (1929 et 1930), P. RODE (1937), A. URBAIN (1939)).

Toutefois, l'existence d'une forme « naine » de Gorille, de « *Pseudogorilla mayema* » de D. G. ELLIOT (1913), force d'admettre encore une deuxième espèce.

En effet, il est de règle d'attribuer aux formes « naines » (2) de Mammifères la valeur d'espèces distinctes de celles à taille « normale »; tels sont les cas de l'Hippopotame-nain (*Choeropsis liberiensis*), du Gibbon (Siamang)-nain (*Hylobates [Brachy-lanites] clossi*), du Chimpanzé-nain (*Pan paniscus*), etc.

Certaines de ces espèces ont été élevées au rang de *sous-genres* spéciaux (par exemple, *Brachylanites*) ou même de genres spéciaux (par exemple, *Choeropsis*). C'est pourquoi, pour observer les principes de la systématique moderne des Mammifères, je propose de reconnaître pour le Gorille-nain la valeur taxonomique d'un *sous-genre* du genre *Gorilla* et de le désigner par le nom introduit (en qualité de nom générique) par D. G. ELLIOT (3).

Dans ces conditions, le genre *Gorilla* se subdivise ainsi :

Sous-genre : *Pseudogorilla*. — Espèce : *ellioti* nom. n.

Sous-genre : *Gorilla* pr. dit. — Espèce : *gorilla*;

sous-espèce : *gorilla* (Ouest de l'Afrique);

sous-espèce : *beringei* (Est de l'Afrique).

Il est intéressant de noter que R. OWEN (1848) croyait que l'habitat du Gorille du Gabon s'étendait vers le Sud jusqu'à Fernan Vaz; d'autre part, comme me l'a très aimablement communiqué le Dr R. MERTENS (Frankfort s/Main), les spécimens-types de « *Pseudogorilla mayema* » de D. G. ELLIOT proviennent du delta de Rembo Nkoní, se trouvant au Sud de Fernan Vaz. Ceci pose la question de la séparation géographique

(1) *Gorilla mayema* ALIX et BOUVIER ne serait qu'un synonyme de *G. castaneiceps* SLACK, suivant TROUSSERT (1920, p. 296, note infrapaginale).

(2) J'espère avoir l'occasion de parler ailleurs plus spécialement des critères du nanisme chez les Mammifères.

(3) Je propose le nom de *Gorilla (Pseudogorilla) ellioti* pour le Gorille-nain, étant donné que les spécimens décrits par ELLIOT sous le nom de *Pseudogorilla mayema* ne sont certainement pas la même chose que la forme décrite antérieurement par ALIX et BOUVIER sous le nom de *Gorilla mayema*.

ou de la coexistence dans une même région de deux formes de Gorilles. La coexistence, si elle était prouvée, témoignerait en faveur de ce qu'il s'agit bien de deux espèces différentes et non de deux sous-espèces (1).

Pour ce qui concerne les relations entre les deux sous-espèces de *Gorilla gorilla* (autrement dit, du Gorille à taille « normale »), D. G. ELLIOT disait très justement que « their widely separated habitats preclude all likelihood of any approach or contact » (1913, p. 210; voir aussi la carte de distribution des Gorilles donnée par H. J. Coolidge, 1930).

Quant aux caractères morphologiques distinguant les deux sous-espèces, l'écart qui existe entre celles-ci consiste dans la *différence de pelage*, les *dimensions* et *certaines caractères du crâne*.

Chez la sous-espèce orientale, le mâle adulte a le dos gris-argenté, les bras et les jambes étant noir-brunâtre, ainsi que l'arrière du dos qui, à cause de sa largeur (voir pl. I, fig. 2) pourrait être appelé la « croupe ». Le gris du dos est nettement délimité du noir de la croupe, la ligne de démarcation passant au niveau des reins. Les deux mâles adultes que j'ai eu l'occasion de voir près de Lubero, avaient le dos gris et tous les auteurs sont d'accord pour attribuer ce caractère aux mâles adultes de *Gorilla gorilla beringei*. Cette sous-espèce se caractérise donc par un *dimorphisme sexuel* qui se manifeste dans la coloration du pelage, aussi bien que dans les proportions du corps (les femelles étant beaucoup plus petites que les mâles) et dans le développement des crêtes sur les crânes des mâles seulement.

Cependant, déjà DU CHAILLÛ avait signalé que chez le Gorille occidental, le seul qu'on connaissait alors, les très vieux individus solitaires deviennent parfois tout à fait blancs (comme le spécimen de Mokbe, Sud du Cameroun, cité par ELLIOT). Toutefois, il n'est pas certain que ce caractère d'âge est en corrélation ou non avec le sexe mâle chez la sous-espèce occidentale, de même que si le pelage du dos de ces vieux individus est aussi nettement délimité de celui de la croupe que chez le Gorille du Kivu.

Bien qu'il n'y ait que deux *sous-espèces* de *Gorilla gorilla*, la question de diverses *races locales* de chacune de ces deux sous-espèces ne peut être considérée comme tranchée à l'heure actuelle.

E. TROUËSSART (1920), qui reconnaissait trois espèces et neuf « formes » du genre *Gorilla*, attribuait l'une de ces espèces à la « région des grands lacs de l'Est Africain », tandis que dans l'Ouest de l'Afrique il distinguait une « espèce » vivant au Nord de l'estuaire du Gabon et une autre « espèce » vivant au Sud de cette large échancre de la côte, et s'étendant jusqu'au Fernan Vaz et à l'Ogoué ».

W. ROTSCCHILD (1923), qui estimait ces formes différentes comme trois *sous-espèces* ou *races locales* « well defined and distinct », les désignait respectivement ainsi :

- « Mountain Gorilla » : *Gorilla gorilla beringei* MATSCHIE,
- « Cameroon Gorilla » : *Gorilla gorilla diehli* MATSCHIE,
- « Gabon Gorilla » : *Gorilla gorilla gorilla* SAVAGE et WYMAN.

Croyant à un *dimorphisme* (non sexuel) de la coloration du pelage chez les deux « sous-espèces » occidentales, l'auteur cité pensait que certains noms appliqués aux Gorilles occidentaux correspondent à des « phases » différentes des mêmes sous-espèces, comme suit (2) :

	Phase noire.		Phase rouge.
Gabon :	<i>Gorilla g. gorilla.</i>	=	<i>Gorilla castaneiceps,</i>
Cameroun :	<i>Gorilla gorilla diehli.</i>	=	<i>Gorilla gorilla matschiei.</i>

(1) De même que dans le cas de *Pan troglodytes* et de *Pan paniscus* (voir plus loin).

(2) Le terme « phase » appliqué au pelage attend une définition précise, car pour l'instant, on l'emploie indistinctement pour la variabilité spécifique (différents indi-

C'est pourquoi il proposa d'appliquer les noms *castaneiceps* et *matschiei* comme désignant seulement des variétés dimorphiques.

Concernant la différence entre *Gorilla gorilla gorilla* et *Gorilla gorilla diehli*, l'auteur cité indique les différences suivantes entre les crânes de ces races :

G. g. diehli.

« Occipital region narrow and appearing almost triangular, owing to the lambdoid crest running up to a sharp point in the centre. »

G. g. gorilla.

« Occipital region very broad, and the lambdoidal crest in the centre only rises to a low blunt point. »

La *variabilité individuelle* de l'espèce ne semble pas avoir été prise en considération par les auteurs qui parlent de ces nombreuses « races » et « sous-espèces » de *Gorilla gorilla*. D'autre part, ce Singe géant est suffisamment impressionnant pour que chacun puisse croire que l'individu qu'il a devant lui est « autre chose » que ce qu'ont vu d'autres naturalistes ou chasseurs. Justifier l'existence d'un grand nombre de « races » de Gorilles par une analogie avec la quantité de tribus des indigènes de l'Afrique, comme le fait TROUËSSART, c'est perdre de vue que l'existence des tribus est souvent le résultat d'une invention humaine, des « tabous », que les bêtes ne connaissent pas. Pour ce qui concerne les barrières naturelles, elles ne semblent exister que sous forme d'une grande distance séparant l'habitat du Gorille du Kivu de celui du Gorille de l'Ouest de l'Afrique. La comparaison du Gorille avec le Chimpanzé, chez lequel la variabilité individuelle est énorme (1), permet bien de supposer que les caractères qui semblent distinguer diverses « races » du premier ne sont pas plus que les « traits de famille » chez les humains. Autrement dit, si les Gorilles du volcan Mikeno diffèrent de ceux vivant sur le volcan Sabinyo, cela n'exclut pas qu'un mâle né sur le premier volcan n'aille pas trouver une femelle née sur le second volcan, car il n'y a pas de barrières naturelles infranchissables entre ces deux monts. Il n'est pas, toutefois, impossible que la « population » de Gorilles du Mikeno n'ait pas quelques traits particuliers qu'on ne retrouve pas dans la « population » de Gorilles du Sabinyo. Il est même probable que des facteurs tels que l'altitude, le degré d'humidité, la température, la végétation ambiante, etc. exercent une influence sur un troupeau ou une « population » de Gorilles tant que celle-ci vit dans une région restreinte. L'exemple du Gorille de la forêt du Maniema m'en a personnellement convaincu. Mais je pense qu'il suffirait qu'un jeune Gorille né dans cette forêt soit adopté par une bande de Gorilles des environs de Lubero, pour qu'adulte, il ait les caractères du « *Gorilla rex-pygmaeorum* ». Mais dans un cas pareil il est plus exact de parler de « l'influence de différents milieux sur une race » que de « différentes races ».

La sous-espèce orientale, *Gorilla gorilla beringei*, diffère de la sous-espèce occidentale, *Gorilla gorilla gorilla*, par une « callosité charnue » sur l'arrière de la tête, callosité notée pour la première fois par BARNES (2) qui en avait donné la photographie. Comme le croit ROTHSCHILD (l. c.), cette callosité « is similar in its nature to the cheek callosities of the Orang-outan, but unlike these, appears to be common to all adult males, and not sign of senile impotence as in the Orang ».

Au sujet de différences morphologiques entre les crânes de deux sous-espèces, E. TROUËSSART (1920, p. 193) disait que chez le Gorille du Kivu, contrairement à ce qui existe chez son congénère occidental, le crâne ne présenterait pas « de crêtes sourcilières énormes masquant le sommet de la tête quand on voit l'animal de face,

vidus d'une même espèce) et pour la variabilité individuelle (par exemple, chez les Gibbons, où chez un même individu la couleur du pelage change au cours de la vie).

(1) Voir les nombreuses photographies de Chimpanzés dans l'ouvrage de J. A. ALLEN, 1925.

(2) Cité par ROTHSCHILD (1923).

de telle sorte qu'il y a un front, ce qui lui donne une physionomie moins bestiale et presque humaine. De plus, la branche montante de la mandibule inférieure est plus haute et plus longue que la branche horizontale, de telle sorte que la face est moins prognathe. La crête sagittale est aussi moins saillante ».

Pour illustrer ces différences, l'auteur cité donne des figures représentant le crâne d'un Gorille provenant du volcan Mikeno et le crâne d'un Gorille du Gabon. Les figures semblent être intentionnellement orientées de façon à accentuer les différences invoquées et auxquelles est attachée une importance exagérée.

COOLIDGE (1930, p. 630), résumant ses observations craniologiques sur les Gorilles, dit que les différences de grandeurs « give the Coast gorilla the maximum in greatest total length, zygomatic width, mastoid width, external cranial width, orbital width, outside intercoronoid width, basion-nasion cranial height, and condylar width; the Mountain gorilla the maximum in palatal length ». L'auteur cité caractérise le Gorille des Montagnes aussi par le pelage plus épais, les extrémités antérieures plus courtes (1), et les extrémités postérieures plus longues, une grande touffe noire et une callosité charnue sur l'arrière de la tête (l. c., p. 632).

Concernant la différence de taille entre les deux sous-espèces, nous avons les données de COOLIDGE (1930) et du Professeur A. URBAIN (1939), ainsi que les dimensions du spécimen faisant partie de la collection décrite ici (2).

	<i>Gorille occidentale</i> (3).	<i>Gorille orientale</i> (4).	
		Spécimen de COOLIDGE.	Spécimen décrit ici.
Longueur de l'animal étendu sur le dos, du sommet de la tête jusqu'aux plantes des pieds ...	1 m. 80 cm. (5)	1 m. 73 cm.	1 m. 95 cm.
Hauteur assis	—	1 m. 04 cm.	1 m. 21 cm.
Longueur du membre antérieur.	90 cm.	96,5 cm.	98 cm.
Longueur de la main	20 cm.	17,8 cm.	25 cm.
Longueur du membre postérieur..	70 cm.	côté extér. 73,6 cm. côté intér. 67,3 cm.	env. 75 cm. (6)
Longueur du pied	22 cm.	c. 23 cm.	32,5 cm.
Tour de poitrine	2 m.	1 m. 57,4 cm.	1 m. 68 cm.
Largeur de la poitrine	—	—	74 cm.
Envergure	—	—	2 m. 70 cm. (7)
Largeur de l'épaule (du cou à l'origine du bras)	—	—	22 cm.
Tour de cou	—	81 cm.	74 cm.
Circonférence du bras (à la hauteur du m. biceps)	—	d. 47 cm. s. 45,7 cm.	66 cm.

(1) Notre spécimen contredit cette observation (voir le tableau ci-après).

(2) Tous des mâles adultes.

(3) « Gorille de la côte, tué à l'issue d'une battue et qui pesait 145 kg. » (URBAIN, l. c.).

(4) PITMAN (op. cit.) cite un Gorille du Kivu qui mesurait 7 pieds 1 pouce (anglais). Il dit que les femelles de cette race dépassent rarement 4 pieds 6 pouces en hauteur.

(5) DU CHAILLU indiquait, pour la forme occidentale, la taille de 1^m55 à 1^m80.

(6) Il est impossible d'étendre l'extrémité postérieure d'un Gorille en ligne droite.

(7) Du bout du troisième doigt d'une main jusqu'au bout du même doigt de l'autre main.

HELLER indique pour un Gorille mâle du Kivu le poids de plus de 400 livres; PITMAN estime le poids pour les mâles de cette variété de 400 à 450 livres anglaises; le Gorille mâle mort en 1935 au Jardin Zoologique de Berlin à l'âge de 10 ans environ pesait 250 kg. (et son cerveau 630 gr.), suivant W. KOCH.

Gorilla gorilla beringei MATSCHIE.

Gorilla beringei MATSCHIE, 1903 (1).

Gorilla graueri MATSCHIE, 1914.

Gorilla beringei mikenensis LÖNNBERG, 1917.

Gorilla gorilla rex-pygmaeorum SCHWARZ, 1927.

Gorilla uellensis SCHOUTEDEN, 1927.

Gorilla gorilla beringei GYLDENSTOLPE, 1928; COOLIDGE, 1929; RODE, 1937, FRECHKOP, 1938; G. M. ALLEN, 1939.

Noms vernaculaires au Kivu : « Ngagi » en Kinyarwanda; « Ngaï » près de Lubero; à Stanleyville : « Ngila » (en Kiswahili et en Kingwana) (2).

Spécimen recueilli (peau, squelette, cerveau et viscères, conservés en alcool, ainsi que moulages d'empreintes d'une main et d'un pied) :

N° 551 de la collection. — Mâle adulte, chef d'une bande d'environ 7 individus; tiré en ma présence par M. E. HUBERT, le 16 mai 1938, à environ 500 m. du village d'Alimbongo (situé sur la route à environ 35 km. au Sud-Ouest de Lubero) et à une altitude d'environ 2.250 m. (Voir pl. I et II.)

Ainsi ce spécimen provient du même endroit que l'exemplaire pour lequel SCHWARZ a introduit le nom superflu de *G. rex-pygmaeorum*.

Concernant les dimensions du spécimen rapporté, voir le tableau ci-devant (p. 16).

(1) Le Gorille des montagnes a été découvert en 1901 (la même année que l'Okapi). Le premier spécimen rapporté par le capitaine VON BERINGE qui l'avait découvert, a été décrit par MATSCHIE (avec une faute d'impression) sous le nom de *Gorilla beringeri* en 1903. Cependant, suivant PITMAN (1931), SPEKE fut le premier Européen qui entendit, déjà en 1860, des indigènes du Ruanda (à Rumanika, dans le Karagwe) le récit sur les monstres qui embrassent les femmes avec une telle force que celles-ci meurent. Ce récit serait « one of the earliest reports — if not the first — of the existence of the mountain gorilla, for there can be little doubt that it was to this creature the people referred » (PITMAN, op. cit., p. 209).

(2) Dans l'Ouest de l'Afrique on désigne le Gorille sous les noms vernaculaires suivants : « Ngina » au Gabon (« Enge-ena », suivant WYMAN); « Njina » à Fernan Vaz (d'après KOPPEFELS, cité par A. B. MEYER); « Nguï », chez les Babuno de l'Afrique Equatoriale Française (suivant le journaliste FREIBERG, ce dernier nom signifierait : « annonceur du matin »). Dans le Landana, le nom du Gorille serait, suivant FAMELAERT (1883), « Pongo » ou « Bakel », les vieux mâles étant désignés sous le nom spécial de « Kacata ».

REMARQUES CONCERNANT L'ETHOLOGIE DES GORILLES.

Le mâle tiré le 16 mai était, comme je l'ai déjà dit, le chef d'une famille ou bande comprenant 7 individus. La veille, le 15 mai, j'avais raté un mâle qui était à la tête d'une bande de 12 individus, dont il était le seul à dos gris et aussi le plus grand; les autres membres de la bande étaient des jeunes (« enfants »), des femelles et, peut-être, des mâles non adultes ⁽¹⁾.

Pour ce qui concerne la région de Lubero, les bandes ou familles de Gorilles ne semblent pas avoir chacune une aire d'habitat représentant leur « propriété », puisque, en deux jours, à peu près au même endroit, nous avons pu voir se succéder deux bandes.

La bande de 7 individus était encerclée dans un massif de bambous par 65 rabatteurs du village Alimbongo, depuis le soir du 15 mai. Les cris sortant de ce massif rappelaient des aboiements isolés, semblables à ceux des Babouins. Dans l'après-midi du 16 mai, le mâle adulte de cette bande assiégée, chassé par les cris des indigènes de la touffe où il se cachait, sortit en courant « à quatre pattes », au « galop pithécoïde » ⁽²⁾. Touché d'une balle expansive à l'omoplate gauche, il tomba sur la face (voir planche I, fig. 2), près d'un petit ruisseau qu'il venait d'enjamber et près duquel fleurissaient des « Impatientes » ⁽³⁾.

Il me paraît certain que ce mâle traqué cherchait une voie de salut non seulement pour lui-même, mais pour toute sa famille. PITMAN dit, d'ailleurs, que le Gorille est « a most devoted husband and father who is not afraid for himself, and his demonstrations of hostility are provoked in defence of his family » (l. c., p. 217).

Il ressort clairement du passage cité que les prétendues attaques par les Gorilles (surtout contre des Européens) sont toujours des *attaques* sciemment ou inconsciemment *provoquées*. Si un « silver-back » (vieux mâle) attaque l'homme, ce n'est pas la preuve de sa méchanceté, mais du degré de peur qu'il en éprouve ou de danger qu'il en soupçonne, d'ailleurs non

(1) D'après les observations faites par J. M. DERSCHIED au Parc National Albert, PITMAN (1931) croit qu'un troupeau de Gorilles se compose d'environ 12 individus; le capitaine PHILIPPS a observé un troupeau de 13 individus; DERSCHIED évalue de 7 à 43 individus la composition de troupeaux de Gorilles de montagnes; le capitaine ARRHENIUS (voir LÖNNBERG, 1917) aurait rencontré sur le Mikeno une bande de 30 individus; TROUSSERT (1920) croit que pour le Gorille oriental « des bandes de 20 à 30, de tout sexe et de tout âge, ne sont pas rares », alors que dans l'Ouest de l'Afrique, le Gorille vit en petites familles de 4 à 5 individus (parents et leurs petits), le nombre de 8 (femelles et jeunes) n'ayant été constaté qu'une seule fois (par DU CHAILLU).

(2) D. G. ELLIOT (1913), se basant sur un récit de DU CHAILLU, attribue à tort au Gorille une allure « amble ». En réalité, le « galop pithécoïde » (P. MAGNE DE LA CROIX), dont j'ai vu se servir le Gorille fuyant, est une allure « croisée ».

(3) DU CHAILLU a également vu un Gorille abattu tomber sur la face.

sans raison. Car le Gorille du Kivu « is naturally a timid, comparatively inoffensive creature, and if latterly it has shown a tendency to... attack human beings, it has only become what the attentions of man have made it » (PITMAN, l. c.; voir aussi CARPENTER, 1937). Les cas isolés d'agression, comme celui que rapporte PITMAN et qui se produisit en 1920 à Kayonsa, où un Gorille tua un indigène inoffensif, doivent avoir des mobiles spéciaux, dont on ne devine pas encore la nature, mais qu'on pourra certainement comprendre à conditions que les Gorilles ne soient pas exterminés avant. Au village Alimbongo, près duquel avaient été organisées les battues du 15 et du 16 mai, il y avait un indigène âgé et manchot; aux dires des gens de ce village, ce serait un Gorille qui lui aurait arraché le bras lorsqu'il était encore enfant.

La présence d'un seul mâle à dos gris dans chacune des deux bandes que j'ai vues, me fait croire qu'il y a plusieurs femelles par mâle adulte, bien que de l'avis de P. RODE (1937) et de A. URBAIN (1939) le Gorille mâle serait monogame. PITMAN dit, d'autre part, que « There is only one big male in a troop; he has several wives, and he keeps the younger males thoroughly in order » (l. c., p. 238).

Le fait que le spécimen de HELLER (actuellement au Field Museum) appartenait à une *bande de 4 mâles* prouve seulement que, probablement, à certaines époques les mâles se séparent de leurs femelles et forment des bandes à part; ou bien que de telles bandes sont des associations temporaires de « célibataires » qui se proposent de s'approprier des « filles » de l'un ou l'autre vieux « père de famille ».

La longévité, l'âge exact de la puberté et la durée de la gestation chez le Gorille sont inconnus.

Le jeune mâle de Gorille du Kivu ayant vécu au Jardin Zoologique de Berlin (connu sous le nom de « Boby ») jusqu'à l'âge d'environ 10 ou 11 ans, semblait être au début de la puberté et avait déjà le dos gris ⁽¹⁾. D'autre part, deux jeunes Gorilles de l'Ouest de l'Afrique, au Parc de Vincennes, n'étaient pas encore pubères respectivement, la femelle à 13 ans, le mâle à 15 ans, d'où le D^r A. URBAIN (1939) conclut que l'âge de puberté chez le Gorille serait respectivement 14-15 ans chez la femelle et 18 ans chez le mâle ⁽²⁾. En me basant sur d'autres données dans mon travail de 1938, j'avais erronément cité comme âge de puberté pour la femelle de ce

⁽¹⁾ Au sujet de ce spécimen et des déformations qu'il présentait à la suite de la captivité (*acrocéphalie*, etc.), voyez l'article de M. HILZHEIMER (1937). L'acrocéphalie chez le Chimpanzé a été décrite par FLOWER (1882).

⁽²⁾ Répondant à ma demande, M. le Prof^r A. URBAIN, Directeur du Parc Zoologique du Bois de Vincennes, m'a fait savoir le 13 février 1942, que la femelle (appelée « Solange ») « agée d'environ 15 ans, n'est pas encore pubère ». Il ajoute cependant que « d'après sa taille, son poids, sa dentition, elle correspond à des femelles Gorilles qui, en liberté dans la grande forêt du Cameroun, avaient déjà un petit ».

genre celui de 7 ou 8 ans. PITMAN croit que la maturité chez les Gorilles ne se produit pas avant 12-14 ans.

Le rythme de la croissance pouvant être mis en corrélation avec la longévité et la durée de la gestation, il est intéressant de noter que, suivant PITMAN (op. cit., p. 236), une jeune Gorille-femelle capturée 24 heures après sa naissance ⁽¹⁾, pesait, deux mois plus tard seulement, 9 livres (anglaises), bien qu'elle eût déjà 6 dents. Ces données sont intéressantes du point de vue des questions traitées par A. SCHULTZ (1930), PORTMAN (1930), BRANDES (1940) et DE SNOO (1941). Pour les Brachiateurs autres que le Gorille, nous possédons des données bien précises concernant la durée de la gestation, notamment :

P. RODE (1942) signale pour les Gibbons la durée de la gestation égale à environ 7-7 ½ mois lunaires, notamment pour le *Hylobates concolor* — 200-212 jours (d'après les observations faites au Parc Zoologique de Clères par M. OLIVIER en 1941);

M. J. TOMLIN (1936) a constaté pour les Chimpanzés (*Pan troglodytes*) observés au Jardin Zoologique de Philadelphie, une durée de gestation égale à environ 8 ½ mois lunaires, notamment à 236 jours. ELDER et YERKES (1937) indiquent (pour 5 femelles) 238 jours. TOMLIN a pu, en outre, observer que le cycle menstruel normal était de 35 ½ jours (« approximately 36 days », d'après J. H. ELDER et R. M. YERKES, 1936), l'ovulation ayant lieu le 16^e ou au plus tard le 17^e jour ⁽²⁾.

Les données concernant la durée de la gestation chez l'Orang-outan sont malheureusement très discordantes; cette durée serait :

de 255 jours (d'après P. RODE, 1939);

de 275 jours, d'après les observations de AULMANN (faites au Jardin Zoologique de Düsseldorf en 1931);

de 354 jours, d'après les observations de FOX (faites à Philadelphie en 1928) ⁽³⁾.

Il est ainsi évident que la gestation chez la femelle de l'Orang-outan n'est pas inférieure à 9 ou 10 mois lunaires; le dernier chiffre (354 jours) présente certainement une anomalie due à la captivité ou une erreur de la part de l'observateur.

Les chiffres cités ci-dessus permettent de croire que chez le Gorille la

(1) Dans l'article déjà cité du Prof. A. URBAIN (1939, p. 394), on trouve le passage suivant : « la famille du Gorille peut comprendre, outre le mâle et la femelle, deux, quatre, six, huit enfants d'âges différents ». De ce passage on pourrait tirer la conclusion qu'il y aurait régulièrement deux nouveaux-nés à chaque parturition, ce qui n'a jamais été signalé; il semble, au contraire, être bien connu qu'il n'y a régulièrement qu'un jeune par naissance. Dans la bande que j'ai vu le 15 mai, il y avait plusieurs petits d'âges différents et, je suppose, de mères différentes.

(2) Chez la femme, comme on sait, l'ovulation a lieu le 14^e jour du cycle menstruel, dont la durée est de 28 jours, et la gestation dure 10 mois lunaires.

(3) Cité d'après BRANDES (1940).

gestation doit avoir, compte tenu de sa taille, une durée non inférieure à dix mois lunaires.

La construction par le Gorille de nids temporaires, ne servant généralement que pour y passer une nuit, est un fait bien établi. Mais le fait que le mâle passerait la nuit assis par terre et le dos appuyé contre le tronc de l'arbre sur lequel dort sa famille n'a pas pu être confirmé et est catégoriquement démenti par PITMAN (op. cit., p. 239). Par contre, cet auteur reconnaît qu'en outre des nids construits sur des arbres, il existe d'autres nids souvent construits parmi les racines à la base des arbres. M. HARROY, de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge, a eu la chance de pouvoir faire une excellente photographie d'un tel abri construit au pied d'un arbre; celle-ci a été reproduite dans mon travail de 1938 (pl. I, fig. 2). CARPENTIER (1937, p. 195) croit, d'après des observations faites sur des jeunes Gorilles en captivité, que les nids pourraient être utilisés dans différents buts, entre autres pour se cacher. Alors que dans la chaîne volcanique des Virunga, les nids sont construits sur des *Hagenia*, etc. (voir mon travail de 1938, pl. I, fig. 1), dans la forêt du Maniema, voisine des Virunga, mais se trouvant à des altitudes inférieures à 1.000 m., on trouve les nids des Gorilles sur des Parasoliers, comme le prouvent des photographies que m'a aimablement passées le comte L. STENBOCK-FERMOR, ingénieur résidant dans la région du Maniema. Je n'ai pas eu la chance ni de photographier, ni même de voir des nids de Gorilles, bien que sur le Mikeno et près de Lubero j'ai été dans « the high forest zone, locally known as the « rugeshi » (PITMAN, l. c., p. 214) (1).

Concernant la nourriture des Gorilles j'ai pu voir, près d'Alimbongo, un champ de maïs pillé la veille par des Gorilles. Le maïs n'est pas, cependant, une nourriture préférée des Gorilles et CARPENTIER (1937, p. 183), d'après les observations faites sur de jeunes Gorilles en captivité, conclut que : « With regard to food preferences, the following order seems to hold : Peaches, watermelon, grapes, bananes, oranges and corn ». Le maïs est, comme on voit, tout au bout de la liste. Le même auteur remarque que les jeunes Gorilles étaient friands de lait et d'œufs.

Dans la chaîne des Virunga, la nourriture du Gorille n'est pas très variée et consiste, comme on sait, essentiellement en :

1. Jeunes pousses et épillets de bambous (*Arundinaria alpina*);
2. Céleri sauvage gigantesque;
3. Végétaux des plantations indigènes (bananes, canne à sucre, sorgho, maïs, etc.) se trouvant généralement à des altitudes moins élevées où ces Singes ne descendent pas souvent.

(1) Cette zone se trouve entre 2.000 et 4.000 m. d'altitude. Concernant les localités d'où proviennent les spécimens de *Gorilla gorilla beringei* étudiés ou cités par divers auteurs, voir la monographie de COOLIDGE (1930, p. 634), le livre de PITMAN (1931, pp. 216-219), ainsi que la liste des localités citées pour cette sous-espèce dans mon travail de 1938, à laquelle j'ai omis d'ajouter le volcan Visoke.

Suivant E. TROUËSSART (1920, p. 193), au Gabon la nourriture du Gorille « est plus variée, consistant en fruits de chou palmiste (*Elaeis*), de Papayer (*Carica*), de Bananiers (*Musa*), de divers Scitaminées (*Amomum*), et d'autres fruits analogues, sans compter les plantations de cannes à sucre et d'ananas, quand les Gorilles peuvent les piller ».

Il me paraît assez probable que les différences que présentent les Gorilles de la forêt du Maniema en comparaison des Gorilles de montagnes du Kivu, sont en corrélation non seulement avec la grande différence d'altitude de ces deux biotopes, mais aussi avec les complexes végétaux très différents de ces derniers.

Concernant la nourriture animale, CARPENTER ne croit pas que les Gorilles mangent de la viande; cependant, PITMAN rapporte le cas d'un jeune Gorille captif qui attrapa une souris, l'écorcha et la mangea. Ce dernier auteur va même jusqu'à affirmer que : « In common with other primates, the gorilla, although mainly vegetarian, is partly carnivorous and will at times consume birds and rodents and even small antelopes ». Si cette affirmation pouvait être confirmée par des observations précises, la présence de Cestodes dans l'intestin du Gorille paraîtrait moins inattendue.

Le spécimen faisant partie de la collection ici décrite avait précisément dans l'intestin un Cestode, dont les segments ont à peu près rempli deux bocalux d'un litre chacun. Malheureusement, la tête de ce Cestode n'ayant pas été trouvée, la détermination n'a pas pu être faite par le spécialiste auquel j'ai soumis ce parasite. Mais vu la longueur des segments il semble douteux que ce soit un *Anoplocephala gorillae* (NYBELIN).

D'autres helminthes, cités pour le Gorille par R. P. STRONG et G. C. SHATTUCK (1930) et par A. URBAIN (1939), n'ont pas été trouvés dans le spécimen que j'ai pu rapporter.

Les frottis de sang pris à Alimbongo ont donné des résultats négatifs concernant les parasites protozoaires. Le pelage frappait par sa propreté absolue.

Genre **PAN** OKEN, 1816.

(Lehrb. d. Naturgesch., III, Zool. Sect. 2, pp. XI et 1230.)

Espèce-type : *Simia troglodytes* GMELIN, 1788 (1).

Troglodytes niger E. GEOFFROY, 1812.

Pan africanus OKEN, 1816.

Anthropopithecus troglodytes BLAINVILLE, 1838.

Il existe deux espèces de ce genre : le Chimpanzé de taille « ordinaire » ou « normale » (*Pan troglodytes*), connu depuis longtemps, et le Chimpanzé

(1) Suivant la décision de la Commission Internationale pour la Nomenclature zoologique, *Pan troglodytes* est le nom spécifique à appliquer au Chimpanzé, *Pan*

de taille plus petite, appelé le Chimpanzé-nain (*Pan paniscus* SCHWARTZ), qu'on a cru tout d'abord n'exister que sur la rive gauche du fleuve Congo, entre ce dernier et son affluent le Kasai⁽¹⁾.

L'espèce *Pan troglodytes* est représentée dans la partie Nord-Est du Congo Belge, où se trouve le Parc National Albert, par la sous-espèce :

***Pan troglodytes schweinfurthi* (GIGLIOLI).**

Troglodytes schweinfurthi GIGLIOLI, 1872.

Nom vernaculaire au Kivu : « Sokomutu »; « Impundu » des Batwa;
« Kumbusu »⁽²⁾.

GIGLIOLI attribuait la forme qu'il a décrite, à la région des Niam-Niam (Uele supérieur); d'autres auteurs ayant décrit ou cité cette même forme sous d'autres noms, la citent des localités respectives suivantes :

Troglodytes niger var. *marungensis* NOACK, 1887. — Manda, Marungu, à l'Ouest du lac Tanganika.

Fsihego ituriensis DE PAUW, 1905. — Ituri et Congo Central⁽³⁾.

Simia (Anthropopithecus) nahani MATSCHIE, 1912. — Banalia, rivière Aruwimi.

Simia (Anthropopithecus) coltoni MATSCHIE, 1912. — Rivière Sassa (Ishasha), au Sud-Est du lac Edouard, bord occidental de l'Uganda.

LÖNNBERG (1917) est enclin à donner ce dernier nom à des spécimens de Rutshuru.

Simia (Anthropopithecus) ituricus MATSCHIE, 1912. — Route Makala-Avakubi, bassin de l'Ituri.

Simia (Anthropopithecus) kooloo-kamba yambuyae MATSCHIE, 1913. — Yambuya, sur la rivière Aruwimi (infér.).

satyrus ne devant plus être employé [voir : E. SCHWARTZ, 1939, dans *Mammalia* (Paris), t. III, p. 58]. Pour la synonymie complète voir aussi les ouvrages de J. A. ALLEN (1925, pp. 477 et 480-482) et de G. M. ALLEN (1939, pp. 172-176).

(1) URBAIX, A. et RODE, P., 1940, citent un Chimpanzé-nain provenant de la Haute Sangha (Congo Français) (voir *Mammalia*, t. IV, pp. 12-14).

(2) Parmi les noms vernaculaires du Chimpanzé, cités par HARTMANN (1886) et L. HECK (1925), les noms suivants me paraissent particulièrement intéressants, surtout au point de vue linguistique et ethnographique : « Djeng » des anciens Égyptiens; « Engéco », noté par BATEL (Ouest de l'Afrique) en 1590 [cité par PURCHAS, en 1613]; « Enjocko » ou le « Jocko » de BUFFON (1766); « Incheço », suivant BOWDITCH (1819); « Encheco » suivant SAVAGE (1847); « Ntcheço » de FRANQUET (1852); « Ncheço » de AUBRY-LECOMTE (1854-1857); « Nshiéço » de DU CHAILLU (1863) et de VON KOPPENFELS (1879); « Tcheço »; au Loango le Chimpanzé serait appelé « Tschimpanso » ou « celui qui déterre les racines »; les Niam-Niam l'appellent « Manjaruma » ou « Mban » ou « Baâm », cette dernière désignation n'étant qu'une modification du nom « Baahm » que donneraient au Chimpanzé les Arabes.

(3) Le nom *Fsihego* auquel son auteur attribuait la valeur de celui d'un sous-genre, n'est qu'une transcription erronée du mot « Tsheço »; DE PAUW avait désigné par *Fsihego ituriensis* un spécimen se trouvant actuellement au Musée du Congo Belge, à Tervuren, et qui pourrait être considéré comme « co-type » de *Pan ituricus* (MATSCHIE) (spécimen-type au Musée de Quex-Park), si ce dernier nom n'était pas un simple synonyme de *Pan troglodytes schweinfurthi*. Pour d'autres synonymes de cette sous-espèce, voir l'ouvrage de G. M. ALLEN (1939, pp. 174-175).

Anthropopithecus calvescens MATSCHIE, 1914. — Route de Baraka à Kasongo, entre Niembo et Kabambare, sur la rivière Luama, à l'Ouest du lac Tanganika.

Anthropopithecus schubolzi MATSCHIE, 1914. — Entre Kilo et Irumu, rivière Ituri (supér.), à l'Ouest du lac Édouard.

Anthropopithecus steindachneri LORENZ, 1914. — Forêt de l'Ituri, près du village Moëra, au Nord de Beni.

Pan schweinfurthi ALLEN, 1925. — Désignant cette forme comme une espèce différente d'autres Chimpanzés (de taille ordinaire), ALLEN cite 53 individus provenant du Nord-Est du Congo Belge, notamment des localités suivantes : Aba, Faradje, Avakubi, Gamanguï, Pawa, Ngayu, Niapu, Medje et Akenge.

Suivant la révision du genre *Pan* par E. SCHWARZ (1934) (1), cette liste de synonymes du *Pan troglodytes schweinfurthi* doit être complétée encore par les noms techniques et les localités suivantes :

adolphi-friederici MATSCHIE, 1913. — Forêt Bugoïe, au Nord-Est du lac Kivu.

castanomate MATSCHIE, 1914. — Nord-Est du Territoire du Tanganyika, au bord de l'Urundi.

graueri MATSCHIE, 1914. — Au Nord-Ouest de Boko, rive occidentale du lac Tanganika, pays des Wabembe.

pfeifferei MATSCHIE, 1914. — Près du bord de l'Urundi, à trois jours de marche à l'Est de la Ruzizi, bord occidental du Territoire du Tanganyika.

purschei MATSCHIE, 1914. — Forêt de Tshingogo, entre les lacs Kivu et Luhondo (2).

Bien que la présence du Chimpanzé dans le Parc National Albert soit chose connue depuis longtemps (LÖNNBERG, 1917, etc.), je n'ai pas eu la chance d'en rencontrer (sauf une femelle adulte qui vivait en captivité à Mutsora chez le regretté Colonel H. HACKARS). Par contre, j'ai eu l'occasion (le 26 février 1938) d'entendre crier des Chimpanzés très près de moi sur la rivière May ya Kwenda, à l'Est du Parc National Albert. D'autre part, sur le flanc du Ruwenzori, près d'une chute de la rivière Thalia qui descend de ce massif, à quelques centaines de mètres au-dessus de Mutsora, j'ai trouvé une litière de Chimpanzé composée de 2 ou 3 feuilles de bananiers sauvages et de quelques herbes (3).

(1) E. SCHWARTZ ne reconnaît, dans sa révision, qu'une seule espèce de Chimpanzé : *Pan satyrus* (actuellement : *Pan troglodytes*), mais celle-ci pouvant être subdivisée en quatre « sous-espèces » : *Pan satyrus satyrus*, *Pan satyrus schweinfurthi*, *Pan satyrus verus* et *Pan satyrus paniscus*.

(2) Ces noms et localités figurent d'ailleurs dans l'ouvrage de J. A. ALLEN (1925) dans la liste de noms appliqués à des Chimpanzés qui provenaient du bassin du Congo supérieur et des pays limitrophes, mais ne sont pas cités parmi les synonymes de la forme qu'il désigne par le nom *Pan schweinfurthi*. (Je n'ai pu consulter l'ouvrage de G. M. ALLEN 1939, qu'après que la partie *Primates* du présent travail était déjà rédigée.)

(3) Comme il est évident pour moi que des spécimens de Kibali-Ituri ne peuvent être que de la même sous-espèce que les Chimpanzés du Kivu, je profite de la présente occasion pour citer deux crânes reçus en don au Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique de M. A. COLLART. Ces crânes proviennent d'un mâle et d'une femelle adultes tirés par feu M. E. WOLBERG sur la rivière Kurukwata, entre Faradje et Aba (Kibali-Ituri). Il est intéressant de noter que la localité où ces deux spécimens ont été tirés se trouve presque à la frontière du Soudan Anglo-Egyptien, dans une région très

Colobida

Dans
de CololI. —
II. —
la coloraJe re
quatre es
formes c
variétés
qu'adme
que Col
C. polyk
du genre
paraît p
une revi
présent.Conc
que j'aiaride où
La band
quinzain
pesait 54D'autr
M. S. TE
plus jeu
l'Ituri (eComp
adulte r
de celui
corrélati
que che
rentre d
rales pl
profite i
gentes v
des cara
Gorille.

B. — CRURIA TEURS

Famille CERCOPITHECIDAE

Sous-famille COLOBINAE.

Genre COLOBUS ILLIGER, 1811.

(Prodrom. Syst. Mamm. et Avium, p. 69.)

Colobidae HOLLISTER, 1924.

Dans mon travail de 1938 je distinguais, d'accord avec P. RODE (1937), deux groupes de Colobes :

- I. — *Colobes* « noirs » au pelage noir ou noir et blanc;
- II. — *Colobes* « rouges » au pelage marron, bai (ou « rouge ») ou au pelage dans la coloration duquel participe le rouge.

Je reconnaissais deux espèces dans chacun de ces deux groupes, deux de ces quatre espèces présentant plusieurs sous-espèces. G. M. ALLEN (1939) répartit toutes les formes connues du genre *Colobus* en huit « sections », mais considère toutes ces variétés comme des sous-espèces de deux espèces seulement. Ainsi la classification qu'admet cet auteur diffère de celle de RODE et de la mienne, principalement en ceci, que *Colobus satanas* est considéré par G. M. ALLEN comme une sous-espèce de *C. polykomos*, tandis que *C. verus* comme une sous-espèce de *C. badius*. La subdivision du genre *Colobus* en plusieurs sous-genres, proposée par ROCHEBRUNE (1886-1887), me paraît peu fondée et je crois qu'il est préférable de ne pas en faire usage jusqu'à une révision du genre *Colobus* plus approfondie que celles qui ont été faites jusqu'à présent.

Concernant l'éthologie des Colobes, je profite ici de l'occasion pour noter que j'ai eu l'occasion d'observer au Parc National Albert, le 6 janvier 1938,

aride où les Chimpanzés ne peuvent exister que grâce à des galeries forestières. La bande dont faisaient partie ces deux spécimens se composait d'environ une quinzaine d'individus. D'après M. WOLBERG, le mâle déjà âgé (poils gris sur le dos) pesait 54 kg., la femelle, plus jeune, ne pesait que 45 kg.

D'autre part, le Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique a reçu en don de M. S. THIRIFAYT deux crânes de Chimpanzés femelles provenant respectivement : l'une, plus jeune, des environs de Buta, l'autre, de la forêt d'Andru, près des sources de l'Ituri (entre Irumu et le lac Albert).

Comparant les trois crânes adultes (les deux crânes reçus de M. COLLART et le crâne adulte reçu de M. THIRIFAYT), je constate que les deux crânes de femelles diffèrent de celui du mâle par l'ouverture nasale beaucoup plus large, ce qui est, peut-être, en corrélation avec le développement des canines supérieures moindre chez les femelles que chez les mâles. En outre, chez le mâle, les os nasaux forment une pointe qui rentre dans l'espace de l'ouverture nasale. Ces caractères, ainsi que les crêtes temporales plus saillantes, permettent de reconnaître aisément les crânes des mâles. Je profite ici de l'occasion pour noter que le développement de crêtes temporales divergentes vers l'arrière, plutôt que tendant à se réunir en une crête sagittale, est une des caractéristiques fondamentales distinguant le crâne du Chimpanzé de celui du Gorille.

un *Colobus polykomos abyssinicus* traversant la route entre Nyakibumba et Goma et qui portait sa queue enroulée en spirale vers le bas (fig. 1). Il marchait sans trop d'empressement et se cacha dans la végétation au bord de la route au moment où notre automobile se trouvait déjà à environ 50 m. de lui.

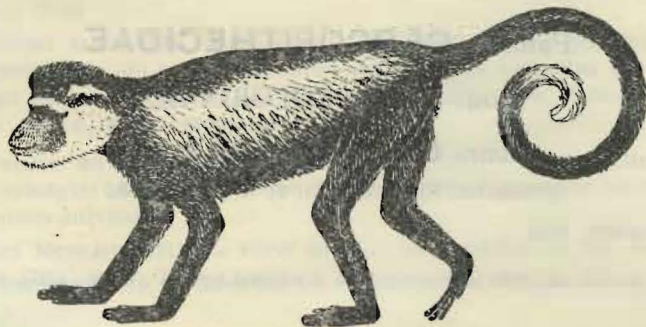


FIG. 1. — Port de la queue chez un *Colobus polykomos abyssinicus* vu près du Mikeno.

Cette façon de porter la queue est typique pour les *Cebidae* ⁽¹⁾ et m'a immédiatement rappelé d'autres traits que les Colobes ont en commun avec les singes américains, notamment : les poils en brosse sur la tête aussi bien chez les *Colobus polykomos abyssinicus* que chez *Cebus capucinus*, *C. fatuellus*, etc.; la barbe, que parmi les Platyrrhiniens on retrouve chez les Capucins et les Hurlleurs (*Alouata*); la tendance vers le platyrrhinisme notée chez les Colobes; mouvements beaucoup plus lents que chez les Cercopithèques; la réduction du pouce et les doigts III et IV plus longs que les autres doigts et à peu près égaux entre eux chez *Colobus* (fig. 2) et chez *Ateles*, etc.

D'autre part, chassant sur le flanc du Mikeno (fin janvier 1938), j'ai vu des Colobes (*C. p. abyssinicus*) se laisser tomber de hautes branches des arbres, pour disparaître dans la végétation du sous-bois. J'ai pu constater qu'en effet, comme l'a noté en général pour les *Cercopithecidae* SANDERSON (1938), l'arrière-train de ces Singes descendait dans l'air plus vite que leur tête, de sorte que réellement la queue, par son poids, avançait le restant du corps et, touchant la première le sol, pouvait jouer un rôle important dans ces chutes volontaires : celui de donner une position verticale dans l'air au corps des Singes, leur évitant de piquer le sol du nez, et d'amortir le choc ⁽²⁾.

⁽¹⁾ La capacité d'enrouler la queue en spirale chez les Colobes permet de se demander si celle-ci n'est pas préhensile, comme l'est la queue des *Cebidae*, bien qu'évidemment à un degré beaucoup moindre.

⁽²⁾ J'ai déjà consigné cette observation dans la brochure « Animaux protégés au Congo Belge » (1941)

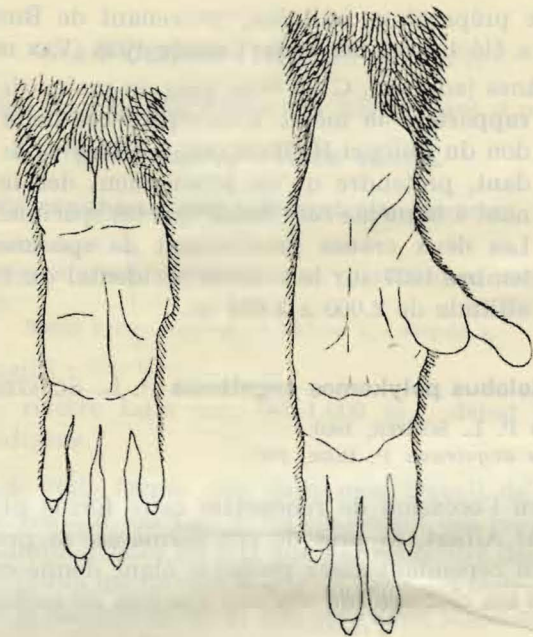


FIG. 2. — Main et pied de *Colobus polykomos angolensis*
vus respectivement du côté palmaire et plantaire.

(Dessin exécuté d'après une photographie reproduite par J. A. ALLEN, 1925.)

***Colobus polykomos abyssinicus* (OKEN).**

Lemur abyssinicus OKEN, 1916.

Colobus guereza RÜPPELL, 1835.

Colobus polykomos abyssinicus RODE, 1937.

La *race* vivant dans la région du Parc National Albert peut être désignée sous le nom :

***Colobus polykomos abyssinicus uellensis* MATSCHIE.**

Colobus (Guereza) matschiei uellensis MATSCHIE, 1913.

Colobus polykomos uellensis G. M. ALLEN, 1939.

Noms vernaculaires : « Nkomo » en Kinyarwanda; « Pumba » en Kihunde.

Spécimens recueillis :

- | | | |
|-----------|--|--|
| N° 319, ♀ | | Mugogo, près de la rivière May ya Kwenda (alt. 1.000 m. environ), 21.II.1938. [Peaux et crânes; estomac du n° 319 conservé en alcool.] |
| N° 320, ♂ | | |
| N° 586, ♂ | | Plantation de Bunda, au Nord de Rutshuru (alt. 1.000 m. environ), 28.V.1938. [Peau et crâne.] |

N° 567, Peau de préparation indigène, provenant de Bunda, où le spécimen a été tué au début de l'année 1938 (VAN DEN STEEN).

N° 556, N° 557, Crânes (adultes). C'est avec plus ou moins de certitude que je rapporte à la même sous-espèce ces deux crânes reçus en don du Colonel H. HACKARS, à Mutsora; je n'oserais, cependant, prétendre qu'ils proviennent des individus appartenant à la même *race locale* que les spécimens cités ci-dessus. Les deux crânes proviennent de spécimens tirés en septembre 1937 sur le versant occidental du Ruwenzori, à une altitude de 2.000 à 3.000 m.

Colobus polykomos angolensis P. L. SCLATER.

Colobus angolensis P. L. SCLATER, 1860.

Colobus polykomos angolensis P. RODE, 1937.

Je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer cette forme ni dans les limites du Parc National Albert, ni près de ces dernières; sa présence dans cette réserve me paraît cependant assez probable étant donné que deux ou trois races locales ont été décrites des régions voisines de celle-ci ⁽¹⁾.

Colobus badius powelli MATSCHIE.

Colobus (Ptilocolobus) powelli MATSCHIE (1912), 1913.

Colobus badius powelli P. RODE, 1937; G. M. ALLEN, 1939.

La présence de ce Colobe dans le Parc National Albert est confirmée par le spécimen rapporté par la mission de M. G. F. DE WITTE et provenant de Boga (vallée de la Semliki), qui a été cité dans mon travail de 1938.

Cette forme pourrait être considérée comme une race locale de la sous-espèce *Colobus badius rufomitratu*s (*Colobus rufomitratu*s PETERS 1879); G. M. ALLEN (1939) la range d'ailleurs dans la « section » du *C. rufomitratu*s.

(1) Ces races sont les suivantes :

1. Celle décrite par O. THOMAS (1901) sous le nom de *Colobus ruwenzorii*, du flanc Nord-Ouest du Ruwenzori (région Buamba); cette race est citée par Sir H. JOHNSTON [(1902) 1904], puis par L. CAMERANO (1909);

2. Celle décrite par LYDEKKER (1905) sous le nom de *Colobus palliatus cottoni* et connue de l'Ituri, de l'Uele et de l'Aruwimi; il est très possible que ce soit la même chose que « *Colobus ruwenzorii* »;

3. Celle décrite par MATSCHIE (1914) sous le nom de *Colobus adolfi-friederici* de la forêt Rugege, au Nord-Est du lac Kivu, dans le Ruanda.

Genre **CERCOPITHECUS** LINNÉ (1).

Groupe du **CERCOPITHECUS AETHIOPS** (LINNÉ).

LE GRIVET ou « **SINGE VERT** ».

Cercopithecus aethiops centralis NEUMANN.

Cercopithecus centralis NEUMANN, 1900.

Cercopithecus aethiops centralis SCHWARZ, 1928; GYLDENSTOLPE, 1928; FRECHKOP, 1938;
G. M. ALLEN, 1939.

Noms vernaculaires : « Nkima »; « Gende ».

Spécimen recueilli :

N° 488, juvénile; rivière Lula (alt. 925-1.000 m.), début 1938. [Peau de préparation indigène.]

Un spécimen de cette forme, cité dans mon travail de 1938, provenait de la plaine de la Rwindi, où j'en ai vu également des représentants, ainsi que près de Bifshumbi. Toutes les fois que j'ai rencontré des Grivets, c'était dans l'après-midi, plutôt même vers le soir, et dans des endroits marécageux. Dans la plaine de la Rwindi je les ai vus près d'un marécage où se promenaient des Ibis sacrés (*Threskiornis aethiopica*).

Un fait intéressant concernant la longévité chez les Cercopithèques mérite d'être signalé ici. J'ai eu l'occasion de voir à l'hôtel « White Horse », à Kabale (dans l'Uganda), chez le propriétaire de cet hôtel, M. ADAMSON, une femelle de *C. aethiops* âgée de 30 ans, parfaitement apprivoisée (toutefois, tenue attachée par une chaîne) et qui se portait très bien à l'époque où je l'ai vue (2).

Groupe du **CERCOPITHECUS LEUCAMPYX** (FISCHER) (3).

SINGES ARGENTÉS ou **BLEUS** et **SINGES DORÉS**.

Cercopithecus leucampyx stuhlmanni MATSCHIE.

Cercopithecus stuhlmanni MATSCHIE, 1893.

Esiopyga leucampyx stuhlmanni J. A. ALLEN, 1925.

Cercopithecus mitis stuhlmanni G. M. ALLEN, 1939.

Cercopithecus stuhlmanni dogetti ПОЧОК, 1907.

Noms vernaculaires : « Nkima »; « Singe argenté » ou « Singe bleu »
des Européens, au Congo.

(1) Voir G. M. ALLEN (1939, p. 151).

(2) J'ai également eu l'occasion de voir des Grivets dans le Parc National de la Kagera, courant dans l'herbe d'un marécage, mais je ne peux pas prétendre qu'ils appartiennent à la sous-espèce indiquée ci-dessus.

(3) Groupe du *Cercopithecus mitis* WOLF, suivant G. M. ALLEN (1939, p. 145). (Voir mon travail de 1938, p. 28, note infrapaginale 1.)

Spécimens recueillis [peaux et crânes] :

- N° 495, ♂ (adulte). Secteur du Nyamuragira, près de la route Rutshuru-Goma (alt. 2.000 m.), 7.IV.1938.
 N° 531, ♀ (non adulte). Secteur du Nyamuragira, près de la plantation de Gandjo (alt. 2.200 m.), 22.IV.1938.
 N° 566, ♀ (adulte). Contreforts du Ruwenzori, au-dessus de Mutsora (alt. 2.000 m.), 22.V.1938.

C'est à la même espèce et sous-espèce que je crois devoir rapporter les deux *crânes* suivants reçus en don de feu le Colonel H. HACKARS, le 23.V.1938, à Mutsora :

- N° 558, } Contreforts du Ruwenzori, au-dessus de Mutsora (alt. 2.000 à
 N° 559, } 3.000 m.), septembre 1937.

Le n° 495 était un superbe mâle solitaire qui mesurait 90 cm. du nez à l'origine de la queue, cette dernière étant longue d'un mètre. Je n'ose l'affirmer, mais il me semble que les mâles de *Cercopitèques* ont généralement la queue plus longue que les femelles.

***Cercopithecus leucampyx kandti* MATSCHIE.**

Cercopithecus kandti MATSCHIE, 1905.

Cercopithecus insignis ELLIOT, 1909.

Cercopithecus leucampyx kandti SCHWARZ, 1928; GYLDENSTOLPE, 1928; RODE, 1937.

Cercopithecus leucampyx schoutedeni SCHWARZ, 1928 (1).

Cercopithecus mitis kandti G. M. ALLEN, 1939.

Noms vernaculaires : « Nyengi » (Kiniaruanda) (2); « Singe doré » des Européens, au Kivu.

Bien que j'aie été deux fois à Nyakibumba, en face du Mont Hehu, qui est la localité-type de cette forme, je n'ai pas eu l'occasion d'en faire l'ascension, et sur le Mikeno je n'ai pas eu la chance de rencontrer le Singe doré, bien que je sois monté jusqu'à la zone des bambous, où ce *Cercopithèque* vit côte à côte avec le Gorille. Des spécimens de Singe doré ont été signalés des volcans suivants de la chaîne des Virunga : Karisimbi, Mikeno, Muhavura et Sabinyo, par contre, il n'a pas encore été observé sur le volcan Nyamuragira (3). Mais au bord du lac Kivu, jusqu'auquel s'étendent les laves du Nyamuragira, on a trouvé, à Bôbandana, ainsi que sur l'île Idjwi (ou Kwidjwi) au milieu du lac Kivu, une variété (race locale ?) du Singe doré qui fut désignée par le nom de « *C. leucampyx schoutedeni* ». Cette dernière forme me paraît être une expression de la variabilité individuelle dans la sous-espèce *C. l. kandti*.

(1) Voir mon travail de 1938, p. 31.

(2) Suivant G. F. DE WITTE, qui a rapporté de sa mission (1933-1935) 34 peaux de ce Singe.

(3) Voir SCHWARZ (1928) et GYLDENSTOLPE (1928).

Groupe du *CERCOPITHECUS NICTITANS* LINNÉ ⁽¹⁾.

LES HOCHEURS.

Cercopithecus ascanius schmidti* MATSCHIE.Cercopithecus schmidti* MATSCHIE, 1892.*Cercopithecus ascanius orientalis* LÖNNBERG, 1919.*Cercopithecus ascanius schmidti* MERTENS, 1929.*Cercopithecus nictitans schmidti* G. M. ALLEN, 1939.Noms vernaculaires : « Nkima » ; « Pain à cacheter »
des Européens au Congo Belge.

Spécimens recueillis [peaux et crânes] :

- | | |
|-----------|--|
| N° 321, ♀ | } Mugogo (alt. 1.000 m. environ), 20.II.1938. |
| N° 322, ♂ | |
| N° 323, ♀ | |
| N° 324, ♀ | Bugayo (alt. 1.200 m. environ), 5.II.1938 [crâne brisé]. |
| N° 487, ♀ | Rwindi (alt. 1.000 m. environ), 7.IV.1938 (E. H.). |
| N° 579, ♀ | } Nyahanga, près de Rutshuru (alt. 1.200 m. environ), 11.V.1938. |
| N° 580, ♂ | |

Individu adulte [peau et crâne]. Versant occidental du Ruwenzori
(alt. 2.600 m.), XI.1937. — Coll. HACKARS.

En outre de ces pièces ont été rapportés, conservés en alcool, l'estomac du n° 323 ainsi que le fœtus (fixé au Bouin) qui se trouvait dans l'utérus de cette femelle.

J'ai toujours rencontré ces Singes dans les galeries forestières, courant sur des branches des hauts arbres, traversant les rivières en sautant des arbres d'une rive sur ceux de l'autre rive. Les abajoues d'une femelle abattue étaient remplies d'une même sorte de grains noirâtres. Contrairement aux Grivets, les « Pains à cacheter » paraissent être des habitants des cimes des arbres.

(1) Si l'on admet que LINNÉ est l'auteur du nom *Cercopithecus*, il n'y a pas lieu de mettre son nom entre parenthèses dans le cas de cette espèce, ainsi que d'autres espèces de Cercopithèques auxquelles il avait donné des noms *spécifiques* (cfr. G. M. ALLEN, 1939, p. 151).

Concernant les formes que je rapporte à ce groupe, voir mon travail de 1938, ainsi que l'ouvrage cité de G. M. ALLEN, pp. 151-153.

Groupe du *CERCOPITHECUS L'HOESTI* P. L. SCLATER.

G. M. ALLEN (1939) rapporte à ce groupe, à l'instar de SCHWARZ (1928) et de RODE (1937), outre *C. l'hoesti* SCLATER et *C. preussi* MATSCHIE, *C. hamlyni* POCOCK (1). Alors que d'après G. M. ALLEN *C. preussi* serait une sous-espèce de *C. l'hoesti*, ce qui paraît bien défendable, la réunion du *C. hamlyni* avec *C. l'hoesti* est sujette à caution. Le *C. hamlyni* me paraît, de même qu'il semblait à THOMAS et WROUGHTON (1910), se rattacher au groupe du *C. nictitans*, qui lui, est voisin du groupe du *C. leucampyx* (seu *C. mitis*). D'autre part, l'espèce *C. l'hoesti* est très proche morphologiquement des espèces du groupe du *C. mona* (SCHREBER), au point qu'elle mérite à peine, me semble-t-il, d'en être séparée en un groupe à part. Au groupe du *C. mona*, et non au groupe du *C. leucampyx*, devrait être rapporté aussi le *C. albogularis* dont P. L. SCLATER rapprochait son *C. l'hoesti*.

***Cercopithecus l'hoesti rutshuricus* LORENZ (2).**

Cercopithecus l'hoesti P. L. SCLATER, 1898, part.

Cercopithecus thomasi MATSCHIE, 1905, part.

Cercopithecus thomasi rutshuricus LORENZ, 1915.

Nom vernaculaire : « Nkima »; nom entendu des Européens à Goma (lac Kivu) :
« Singe royal ».

Spécimens recueillis :

- | | |
|--|---|
| N° 348, ♀ (adulte) | } Secteur du Mikeno, route près de
Nyakibumba (alt. 2.000 m.), 15.III.
1938 (E. H.). [Peaux et crânes.] |
| N° 349, ♀ (juvénile, petit du n° 348) | |
| N° 350, ♂ (juvénile) | |
| N° 568, Plantation de Bunda, près de Rutshuru, début 1938. Peau de préparation indigène (VAN DEN STEEN). | |

***Cercopithecus* sp.**

- N° 560, Crâne d'un jeune spécimen reçu en don de M. H. HACKARS, à Mut-sora, en mai 1938. Ce crâne provient d'un « petit singe tiré sur les contreforts du Ruwenzori en 1937 ou un peu plus tôt » (alt. supérieure à 2.000 m.).

Il m'est impossible de déterminer à quelle espèce appartenait ce spécimen.

(1) *Cercopithecus hamlyni* est cité dans la liste des Mammifères de la partie méridionale du Parc National Albert du Dr H. SCHOUTEDEN (1934).

(2) *Cercopithecus l'hoesti* étant répandu du Kivu jusqu'au Cameroun et la localité type de cette espèce n'ayant pu être établie, il est préférable de ne pas en faire le Kivu, les peaux provenant de ce pays différant de la planche donnée par SCLATER.

Genre **PAPIO** ERXLEBEN, 1777.

(Syst. Regni Animalis, p. 15.)

Papio papio doguera (PUCHERAN).

Cynocephalus doguera PUCHERAN, 1856.

Papio tessellatum ELLIOT, 1909; LÖNNBERG, 1919.

Papio silvestris LORENZ, 1915.

Papio graueri LORENZ, 1917.

Papio doguera tessellatus ALLEN, 1925; GYLDENSTOLPE, 1928; G. M. ALLEN, 1939.

Papio anubis anubis SCHWARZ, 1928.

Papio anubis doguera SCHWARZ, 1928.

Papio papio doguera RODE, 1937; FRECHKOP, 1938.

Noms vernaculaires : « Kigushu » en Kinyarwanda; « Apula » ou « Abula » en Kiswahili; « Babala » en Lingala; « Inguge » (ou « Inkuke », « Nkuke ») au Ruanda.

Spécimens recueillis [peaux et crânes] :

- N° 197, ♀ Plaine de lave en face de Lulenga (alt. 1.800 m. environ), 30.I.1938
[débris de crâne].
N° 295, ♀ Bitshumbi (alt. 925 m.), 5.III.1938.
N° 467, ♀ Rivière Fuku (alt. 1.100 m.), 27.III.1938.
N° 484, ♂ Rwindi (alt. 1.000 m.), 2.IV.1938 (E. H.).
N° 485, ♂ Rwindi (alt. 1.000 m.), 11.IV.1938 (E. H.).
N° 486, ♂ Rwindi (alt. 1.000 m.), 13.IV.1938 (E. H.).
N° 565, ♀ Flanc du Ruwenzori, au-dessus de Mutsora (alt. 1.200 m.),
23.V.1938.

En vue d'une étude comparative, le pénis du n° 484 a été conservé en alcool.